

05/04/2023 11:21



Communiqué de prévision de dépassement du seuil d'alerte

Polluant(s) en cause	Particules fines de moins de 10 micromètres de diamètre
Zones concernées	Présence de brumes de « poussières du Sahara » dans l'atmosphère de la Guyane. Stations de l'île de Cayenne et de Kourou
Prévision de seuil dépassé	Seuil d'alerte : 80 μg/m³ de moyenne journalière
Commentaires	Aujourd'hui mercredi 05 avril 2023, les concentrations de PM10 dans l'air vont dépasser sur prévision le seuil d'alerte (SA). A 11 heures, le seuil de 80 μg/m³ a été dépassé ou est sur le point d'être dépassé
	sur nos stations de mesures de l'ile de Cayenne et de Kourou. Les concentrations relevées sont présentées ci-dessous : Concentrations moyennes relevées à 11 heures.
	- 79.2 μg/m3 sur la station de Cayenne ; - 76.2 μg/m3 sur la station de Matoury ; - 85.9 μg/m3 sur la station de Kourou.
	Selon nos paramètres de prévision et les données de nos stations, un dépassement du SA est donc prévu aujourd'hui.
	La procédure d'alerte est déclenchée pour ce mercredi 05 avril 2023.
Prévisions	Les concentrations en particules fines devraient rester élevées demain sur notre territoire. Le dépassement du seuil d'alerte reste toutefois à déterminer avec les mesures des stations règlementaires. Un nouveau communiqué sera publié demain matin afin de rendre compte de la situation de dépassement ou de non-dépassement du seuil SA.

Recommandations sanitaires

Aux personnes vulnérables (femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques) **et sensibles** (personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics (par exemple : personnes diabétiques, immunodéprimées, souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux)), **nous recommandons de :**

- Privilégier des sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort ;
- Prendre conseil auprès de votre médecin pour savoir si votre traitement médical doit être adapté ;
- Prendre conseil auprès d'un professionnel de santé en cas de gêne respiratoire ou cardiaque ;
- Eviter les zones à fort trafic routier, aux périodes de pointe ;
- Privilégier les activités modérées.

Nous recommandons à la population générale de :

- Privilégier des sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort ;

N° d'Astreinte : 0694 24 98 11 / 0694 22 81 80



05/04/2023 11:21



- Prendre conseil auprès d'un professionnel de santé en cas de gêne respiratoire ou cardiaque ;
- Réduire, voire de reporter, les activités physiques et sportives intenses¹ (dont les compétitions)

Recommandations comportementales

Afin de ne pas aggraver la situation, nous recommandons à tous de :

- Ne pas brûler vos déchets verts, ne pas allumer de barbecues et de ne pas pratiquer l'abattis ;
- Privilégier le covoiturage, les transports en commun ainsi que les modes de déplacements doux (marche, vélo, ...);
- Éviter les travaux et nettoyages émetteurs de poussières (rénovation, bâtiments, ...).

¹ Activité physique sportive et intense : activité qui oblige à respirer par la bouche